



**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Test Cell Analysis Control System	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> K8A21-200244/A	<b>Date</b> 2019-10-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> K8A21-200244	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-956-77857	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv956.K8A21-200244	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-12-03</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Courteau, Robert	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv956
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 550-1614 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> ENVIRONMENT AND CLIMATE CHANGE CANADA EMISSIONS RESEARCH & MEASUREMENT SEC C/O JIM FEARN 335 RIVER RD OTTAWA Ontario K1V1C7 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques  
L'Esplanade Laurier  
140 O'Connor Street,  
East Tower, 7th Floor  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 BESOIN .....	2
1.2 COMPTE RENDU .....	2
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX .....	2
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
3.2 PAIEMENT ÉLECTRONIQUE DE FACTURES – SOUMISSION.....	6
3.3 FLUCTUATION DU TAUX DE CHANGE.....	6
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 CLAUSE DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 BESOIN .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6 PAIEMENT .....	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	11
6.9 LOIS APPLICABLES .....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	12
6.12 INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION .....	12
<b>ANNEXE A .....</b>	<b>13</b>
BESOIN .....	13
<b>ANNEXE B .....</b>	<b>19</b>
TABLEAUX DE PRIX.....	19
<b>PIÈCE JOINTE 1.....</b>	<b>20</b>
CERTIFICATIONS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	20

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Besoin**

The requirement is detailed under Annex A.

### **1.2 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### **1.4 Service Connexion postel**

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

- l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est modifié comme suit :  
le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

#### **2. Connexion postel**

- 
- a. Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du [service Connexion postal](#) offert par la Société canadienne des postes.
- i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par l'administration centrale de TPSGC est :  
  
[tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca),  
  
ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.
  - ii. Bureaux régionaux de TPSGC : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postal pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postal, le soumissionnaire doit utiliser l'une des deux options suivantes :
- i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
  - ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postal reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postal à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postal. La conversation du service Connexion postal créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postal ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postal. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postal.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postal, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou état du service Connexion postal;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;

- iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien indiquer la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.
- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- j. Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

### **Module de réception des soumissions - TPSGC**

Place du Portage, Phase III, Tour B  
11 Rue Laurier  
Gatineau, Quebec  
Courriers: J8X 4A6  
Poste Ordinaire: K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-7201  
N. Fax.: (819) 997-9776

## 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

Section I : Soumission technique (2 exemplaires papier)

Section II : Soumission financière (1 exemplaires papier)

Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;

- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **3.2 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la pièce jointe 1, formulaire 2 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la pièce jointe 1, formulaire 2 - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

## **3.3 Fluctuation du taux de change**

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrits en détail à l'annexe A.

#### 4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'Annexe B - Tableaux d'établissement des prix.

##### **Évaluation des prix de soumission**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés DDP Destination, Incoterms® 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

#### 4.2 Clause du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A0031T](#) (2010-08-16) - Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

### **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

##### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site [Web d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous «Besoin» à l'annexe A.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **6.3.2 Conditions générales supplémentaires**

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel,  
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence, et  
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence,

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat et exactement d'un an à compter de cette date, inclusivement.

#### **6.4.2 Date de livraison**

Tous les produits livrables doivent être reçus et installés au plus tard le 31 mars 2020.

#### **6.4.3 Points de livraison**

La livraison du besoin sera effectuée au point de livraison suivant :

Environnement et Changement climatique Canada  
Section de la mesure des émissions et de recherche  
335 River road, Ottawa, Ontario, K1V 1C7

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Robert Courteau  
Spécialiste d'approvisionnement  
Services publics et approvisionnement Canada  
Room 7-153, 140 O'Connor Street, Ottawa, Ontario, K1A 0R5  
Phone: (343) 550-1614  
Email: [robert.courteau@pwgsc-tpsgc.gc.ca](mailto:robert.courteau@pwgsc-tpsgc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **6.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est :

(À nommer lors de l'attribution du contrat)

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Contact avec les comptes fournisseurs

(À nommer lors de l'attribution du contrat)

### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur

#### 6.5.4.1 Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro Tél. \_\_\_\_\_ ext: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### 6.5.4.2 Suivi de livraison

Nom: \_\_\_\_\_

Numéro Tél. \_\_\_\_\_ ext: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu de la commande subséquente approuvée, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme conformément à la Base de paiement, dans l'annexe B, pour un coût de \_\_\_\_\_ \$ (à l'attribution du contrat). Les droits de douane sont exclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* [C2000C](#) (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

### **6.6.3 Paiement électronique de factures – contrat (Voir: Pièce jointe 1, Formulaire 2)**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Échange de données informatisées (EDI) ;
- c. Virement télégraphique (international seulement) ;

### **6.7 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - (a) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
  - (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé au dépôt.
  - (c) Les factures et confirmations de commande peuvent être envoyées par courrier électronique à:  
  
(À nommer lors de l'attribution du contrat)
  - (d) Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro du contrat sur toutes les factures, factures d'expédition et bordereaux d'expédition. Si vous ne le faites pas, cela retardera le paiement et la date utilisée pour calculer les intérêts sur les comptes en souffrance.

### **6.8 Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **6.8.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

#### **6.9 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

#### **6.10 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- b) les conditions générales supplémentaires :
  - a. 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel;
  - b. 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence;
  - c. 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales [2010A](#) (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

#### 6.11 Clauses du *Guide des CUA*

Clause du *Guide des CUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurances  
Clause du *Guide des CUA* [B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique  
Clause du *Guide des CUA* [D2000C](#) (2007-11-30), Marquage  
Clause du *Guide des CUA* [D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

#### 6.12 Instructions d'expédition

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :  
  
rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, Canada selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur est responsable de tous les frais de livraison et d'administration, de tous les coûts et risques liés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane.

## ANNEXE A

### BESOIN

#### Contexte :

En vertu de la partie 7, section 5, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) est tenu d'effectuer des mesures des émissions de gaz d'échappement des véhicules légers à très faibles émissions (VLTFE). La Section de la recherche et de la mesure des émissions (SRME) dispose actuellement d'un laboratoire d'essai entièrement fonctionnel et automatisé pour l'analyse des émissions des véhicules légers, mais le système de contrôle des analyses atteint la fin de sa durée de vie utile et l'objectif est de remplacer le système de cellules d'essai existant par un système à la fine pointe de la technologie.

La SRME a besoin d'acquérir et de mettre en service un système de contrôle qui puisse intégrer les composants d'analyse existants nécessaires à la mesure des émissions de gaz d'échappement des VLTFE conformément aux procédures d'essai décrites dans les sections pertinentes du Code of Federal Regulations Title 40 Part 1066 des États-Unis, incluant tous les composants, l'installation, la mise en service, les accessoires, la formation et la documentation technique du système.

Étant donné que ces essais sont effectués pour appuyer les engagements réglementaires et de recherche de la LCPE, il est primordial que les instruments répondent aux exigences techniques et de fiabilité et que leurs résultats soient acceptés par l'industrie.

#### Système de contrôle de l'analyse des cellules d'essai

##### 1.0 Description de l'application

Le système doit être doté d'une application d'analyse d'automatisation pour l'exécution des essais sur les émissions des véhicules. L'application doit comporter des fonctions d'intégration, de commande et de gestion permettant à une cellule d'essai équipée de manière appropriée d'effectuer des essais sur les émissions des véhicules conformément aux normes législatives et à des fins de R et D.

Le système doit permettre à l'utilisateur de mesurer les émissions de gaz d'échappement des véhicules recueillies dans un sac d'échantillonnage et de mesurer en continu les émissions diluées et modales des véhicules à carburant de rechange, à essence et au diesel. Ces données sont ensuite utilisées pour établir les émissions massiques des véhicules faisant l'objet des essais en fonction de l'essai effectué et des exigences réglementaires de cet essai. Le système doit également permettre à l'utilisateur de créer des programmes d'essai personnalisés.

Le système doit inclure des routines d'essai, des procédures et des analyses fondées sur les exigences réglementaires de la World Light-Duty Test Procedures (WLTP) et du 40 CFR 1066, ainsi que sur d'autres cycles de conduite mondiaux. Le système doit permettre d'importer dans l'application les cycles de conduite et d'essai mis au point par l'utilisateur, ainsi que le calendrier d'essais des véhicules.

Le système doit comporter des fonctions permettant de gérer l'équipement d'analyse des mesures des émissions pendant l'essai, d'enregistrer les données, d'analyser les mesures enregistrées et de produire un rapport.

Le système doit comprendre les composants suivants :

- Aide à la conduite intégrée
- Cycles de conduite mondiaux
- Calendriers des essais

- Exécution d'un essai sur les émissions
- Rapport sur les résultats des essais
- Analyse des résultats des essais
- Configuration des graphiques par l'utilisateur
- Exécution d'un essai définie par l'utilisateur
- Contrôle de la qualité de l'ensemble de la cellule d'essai, y compris le dynamomètre et les systèmes de mesure des émissions
- Gestion centralisée des données de configuration et de résultats

Le système doit être conforme à la norme réglementaire en vigueur :

- aux États-Unis conformément aux 40 CFR Part 86 et 40 CFR Part 1066, de l'EPA
- pour les procédures d'essai harmonisées mondiales applicables aux véhicules légers (World Harmonized Light Duty Test Procedures)

### 1.1 Caractéristiques devant être incluses

- Aide à la conduite intégrée en tant que ressource configurable de la cellule d'essai
- Indications claires pour l'état, le fonctionnement et les valeurs mesurées des appareils
- Éditeurs pour configurer le système et créer de nouvelles ressources
- Analyse permettant de vérifier les calculs et faire le suivi des résultats des calculs
- Analyse permettant de produire un rapport de vérification des calculs
- Possibilité de modifier et de consulter les définitions des essais, les cycles des essais, les carburants et les véhicules.
- État d'achèvement du tracé (déplacement)
- Fonctionnement et état de l'appareil
- Affichage de l'état de l'essai
- Progression de l'essai et temps restant avant la fin
- Données de concentration en continu
- Démarrage/arrêt du ventilateur de l'EVC
- Contrôle de l'échangeur de chaleur, s'il y en a un
- Sélection du débit en fonction des données d'essai, y compris le réglage du débit par phase
- Sélection du système d'échantillonnage par sacs Venturi (s'il y a lieu)
- Préparation des sacs, échantillonnage et lecture
- Gestion des ensembles de sacs propres/souillés

### 1.2 Essais, résultats et analyse

Cycles de conduite à inclure dans le système :

#### Tableau 1 : Procédures d'essai des États-Unis

- Sac de type EPA 75 4
- Sac de type EPA 75 3
- Sac de type EPA 75 2
- EPA Highway Fuel Economy (HWFET) avec chauffage
- EPA Highway Fuel Economy (HWFET)
- EPA US06
- EPA SC03
- Essai par sacs séparés de type US06

#### Tableau 2 : Procédures d'essai européennes

- MVEG A (AT), (MT)
- MVEG B (AT), (MT)

- Classe1 de la WLTP
- Classe 2 de la WLTP
- Classe3a de la WLTP
- Classe3b de la WLTP

### 1.3 Rapports d'analyse et d'essai

Le système doit produire des analyses et des rapports de données fondés sur les exigences réglementaires choisies au cours de l'essai sur les émissions de véhicule.

Les rapports doivent contenir les informations suivantes :

- Renseignements sur l'en-tête de l'essai du véhicule
- Données sur le carburant
- Identification de l'essai de régulation
- Résultats relatifs à la masse/distance et la masse selon la phase pour les éléments suivants :
  - Échantillon par sac
  - Échantillon dilué en continu
  - Échantillon brut continu
- Résultats relatifs à la masse en continu pour l'élément suivant :
  - Échantillon dilué en continu
- Résultats sur l'économie de carburant en fonction de la phase
- Rapport sur la masse des particules par phase
- Rapports sur le nombre de particules par phase
- Rapport d'infraction au Code de la route
- Rapports sur les erreurs d'essai
- Rapports de l'analyseur de la dérive du zéro et de la dérive de l'échelle
- Comparaisons entre la masse en continu et l'échantillonnage par sacs
- Résultats de la vérification de la dérive et de l'étalonnage
- Rapport d'injection d'une masse de propane - EVC

## 2 MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR POSTE DE TRAVAIL

Le système doit être équipé de tout le matériel informatique nécessaire pour automatiser et synchroniser les séquences d'essai, les calculs et la sauvegarde des résultats, être pourvu d'une alimentation sans coupure (ASI) appropriée et avoir obtenu les approbations d'appareils électriques suivantes :

- Laboratoires des assureurs du Canada
- Norme nationale canadienne de l'Association canadienne de normalisation (CSA)

Le système doit être installé dans une armoire de poste de travail d'au moins 12U, sur un support monté sur un bâti de 19 po. Toutes les communications entre le système de commande et les systèmes auxiliaires (EVC, analyseurs, échantillonneurs de particules, etc.) doivent être du type réseau série, LAN ou CANbus avec un protocole de communication (c'est-à-dire MODBUS, AK, etc.) librement accessible ou mis à la disposition d'ECCC pour qu'il puisse configurer les équipements auxiliaires pour communiquer avec le système de commande lui-même. Le système de commande doit pouvoir communiquer avec les analyseurs de gaz d'échappement standards de l'industrie, les systèmes d'échantillonnage des particules et d'autres systèmes de mesure des émissions de gaz d'échappement couramment utilisés au moyen du protocole AK ou d'une combinaison appropriée de signaux analogiques et numériques.

## 3 ÉQUIPEMENTS D'AIDE À LA CONDUITE

### 3.1 : Moniteur d'aide à la conduite

La préférence sera accordée à un moniteur d'aide à la conduite sans fil avec des dispositifs de montage dans le véhicule et un boîtier de commande sans fil, bien que l'option câblée soit jugée acceptable. L'écran pourra être placé directement devant le conducteur.

### 3.2 Aperçu de l'aide à la conduite

- Affichage déroulant du tracé, de haut en bas
- Vitesse nulle, côté gauche de l'écran
- Fenêtre de message d'infraction du conducteur
- Fenêtre de message du conducteur
- Lignes d'erreur de tolérance du tracé
- Créateur, éditeur et importateur de changements de vitesse
- Créateur, éditeur et importateur de tracés
- Fenêtre de changement de vitesses et message de position de rapport de transmission
- Affichage de la fenêtre d'alarme
- Affichage à l'échelle MPH ou KPH en fonction du type d'essai
- Interface avec n'importe quel dynamomètre, et prise en charge des signaux de retour de vitesse analogiques ou basés sur la fréquence
- Affichage de la vitesse réelle et de la cible fondée sur une carte

## 4 Mises à niveau du système

ECCC fournira une méthode à vie ou par abonnement pour maintenir l'intégrité du système par des améliorations sous la forme de :

Correctifs/mises à jour :

- Toute version mineure ou majeure
- Ensemble de fonctionnalités
- Corrections de bogues

Pour :

- Offrir de nouvelles fonctions
- Améliorer la robustesse

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

- Assurer la compatibilité avec les composants logiciels actuels tels que les versions de WINDOWS

### **Installation**

L'installation doit être effectuée au 335, chemin River, Ottawa (Ontario), dans les 15 jours ouvrables suivant la livraison de l'équipement. Les dispositions relatives à la date et à l'heure doivent être prises avec le responsable technique.

### **Manuels**

Un jeu complet de la documentation (papier ou électronique) de l'utilisateur doit être fourni en anglais.

### **Exigences de formation facultatives**

La formation se fera sur place (335, chemin River, Ottawa, Ontario) pendant quatre jours. La formation des utilisateurs doit être offerte en anglais à un maximum de quatre (4) utilisateurs. La formation doit permettre à l'analyste d'ECCC d'effectuer les opérations de base, les applications générales, l'entretien courant et le dépannage du système. Tous les coûts associés à la formation sur place doivent être inclus dans le prix.

La formation doit être donnée dans les 20 jours ouvrables suivant la livraison de l'équipement.

## Annexe A - Partie 2.1 Critères d'évaluation technique

Les exigences suivantes correspondent aux critères d'évaluation technique, qui seront évalués au cours de l'évaluation des soumissions. Le soumissionnaire doit dans sa soumission technique démontrer qu'il satisfait chacun des critères en présentant de la documentation de produit, des images d'écrans ou toute autre preuve semblable.

Point	CRITÈRES	Référence dans la soumission
1	Capture d'écran montrant l'image qui apparaîtrait sur le moniteur d'aide à la conduite pendant un essai FTP	
2	Capture d'écran montrant l'état des instruments s'ils étaient connectés au système (concentration mesurée actuelle, état)	
3	Capture d'écran montrant l'état du système Venturi à écoulement critique tel qu'il apparaîtrait s'il était connecté au système.	
4	Capture d'écran de la fenêtre de vérification de la linéarité/courbe de linéarité de l'instrument d'analyse des gaz d'échappement	
5	Capture d'écran du résultat d'un essai calculé à partir d'une séquence d'essai FTP	
6	Capture d'écran des résultats des essais d'injection de propane dans le tunnel de dilution	
7	Le soumissionnaire doit être un fabricant ou un revendeur établi ayant vendu au moins 15 de ces systèmes de contrôle au cours des cinq (5) dernières années (peuvent avoir été vendus comme composant d'un système de mesure des émissions plus vaste, y compris le matériel).	
8	Capture d'écran d'un étalonnage typique d'un capteur (p. ex. DTR (dispositif de température à résistance) pour tunnel)	
9	Décrire la méthode du protocole de communication. La méthode doit utiliser soit le protocole AK, soit une combinaison appropriée de signaux analogiques et numériques capables de surveiller et de contrôler les analyseurs d'émissions de gaz d'échappement (forme gazeuse et particulaire) ainsi que les équipements auxiliaires des cellules d'essai (p. ex., les systèmes d'échantillonnage à volume constant (EVC)).	
10	Type de connexion du moniteur d'aide à la conduite (filaire ou sans fil), la préférence sera donnée au modèle sans fil.	

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

## ANNEXE B

### TABLEAUX DE PRIX

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux suivants conformément à l'article 6.6.1 - Base de paiement.

Tableau 1 : Besoin

Numéro	Description	Prix (CAD)	Quantité	Prix Évalué
1	Système de contrôle de l'analyse des cellules d'essai (avec tous les composants énumérés à l'annexe A)	\$	1	\$
<b>Prix d'Évaluation (CAD)</b>				<b>\$</b>

Tableau 2 : Besoin Optionnelle

Numéro	Description	Prix (CAD)	Quantité	Prix Évalué
1	Entraînement (avant le 31 mars 2020)	\$	1	\$

## PIÈCE JOINTE 1

### CERTIFICATIONS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les entrepreneurs doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires requis pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les entrepreneurs remettent au Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation de l'entrepreneur est fausse, sciemment ou non, pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'entrepreneur. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut constituer un manquement au contrat.

L'entrepreneur doit soumettre les attestations suivantes dûment remplies dans le cadre du contrat.

#### 1. Dispositions relatives à l'intégrité

##### 1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'entrepreneur doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu.

##### 1.2 Liste complète des noms des membres du conseil d'administration

Conformément à la *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (voir la section 17 à <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>) et les Conditions générales (CCUA 2010A, section 29), l'entrepreneur doit fournir une liste des noms de son conseil d'administration (voir le formulaire 1), qui seront utilisés pour vérifier la conformité aux dispositions relatives à l'intégrité.

#### 2. Conformité du produit

L'entrepreneur atteste que tous les produits proposés sont conformes, et le seront tout au long de la durée du contrat, à toutes les spécifications de l'annexe A.

---

**Signature du représentant autorisé de l'entrepreneur**

---

**Date**

#### 3. Attestation des prix

L'entrepreneur atteste que le prix proposé n'est pas supérieur au plus bas prix demandé à tout autre client, y compris à son meilleur client, pour une qualité et une quantité semblable de biens, de services ou les deux.

---

**Signature du représentant autorisé de l'entrepreneur**

---

**Date**

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8A21-200244/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8A21-200244

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PV956. K8A21-200244

Id de l'acheteur - Buyer ID  
PV956  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

#### 4. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

Le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, **et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise**, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail \(https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

#### Formulaire 1

##### LISTE COMPLÈTE DES DIRECTEURS

Nom	Poste
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

#### Formulaire 2

##### INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- ( ) Dépôt direct (national et international) ;
- ( ) Échange de données informatisées (EDI) ;
- ( ) Virement télégraphique (international seulement) ;